

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
5 Avril 2019**

OBJET : "Marseille Provence Gastronomie 2019" (MPG 2019) : subventions en faveur de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône une subvention d'un montant total de 80 000 € concernant les opérations ci-après organisées dans le cadre de "MPG2019" :
L'agriculture vous invite....à Arles : 25 000 €
L'agriculture vous invite.... à Saint-Rémy-de-Provence : 20 000 €
Le Salon des Agricultures de Provence : 35 000 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention avec la Chambre d'agriculture jointe au rapport.

La dépense globale correspondante, soit 80 000 €, sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**